

Saint-Nicolas, le 25 juin 2025

*Aux membres du Conseil communal*

Madame la conseillère,  
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **les points supplémentaires** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 30 juin 2025**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de Mme A. SCIME (Groupe PS)

29quater. Motion du Conseil communal de Saint-Nicolas relative à la reconnaissance du génocide en cours à Gaza, à la politique d'apartheid d'Israël, et à l'exigence d'une action urgente en faveur du respect du droit international

A la demande de M. G. FRANSOLET (Groupe Ensemble pour St-Nicolas)

29quinquies. Mobilité TEC : adaptation du plan de transport en bus

29sexies. CPAS compte 2024 – situation du Home Springuel



**Valérie MAES**  
Bourgmestre

## **Motion du Conseil communal de Saint-Nicolas relative à la reconnaissance du génocide en cours à Gaza, à la politique d'apartheid d'Israël, et à l'exigence d'une action urgente en faveur du respect du droit international**

Par cette motion, le Conseil communal de Saint-Nicolas exprime sa profonde préoccupation et son indignation face à la situation dramatique en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza. Il affirme sa solidarité avec le peuple palestinien et interpelle les autorités belges pour qu'elles prennent des mesures concrètes conformes au droit international et aux principes fondamentaux de justice, de paix et de respect du droit international et des droits humains.

En réponse à l'attaque transfrontalière du groupe terroriste Hamas le 7 octobre 2023, au cours de laquelle plus de 1200 personnes ont été tuées et plus de 250 enlevées, les actions militaires de l'armée israélienne, totalement disproportionnées et indiscriminées dans la bande de Gaza, ont provoqué un bilan humain et matériel sans précédent. À ce jour, on compte plus de 53.000 morts, dont une majorité de femmes et d'enfants.

Depuis des mois, le monde assiste sans réagir à l'effacement progressif de la Palestine et des Palestiniens. A Gaza, un génocide se déroule sous nos yeux depuis plus d'un an.

La Cour internationale de Justice (CIJ) a reconnu son risque plausible et a imposé des mesures conservatoires contraignantes à l'État d'Israël, dont plusieurs ne sont manifestement pas respectées.

En Cisjordanie, Israël poursuit la colonisation illégale et déplace de force les Palestiniens vivant dans les camps de réfugiés ou dans la zone C, dans une entreprise de nettoyage ethnique à grande échelle. Pourtant, même si cette réalité est connue des responsables politiques du monde entier, aucune sanction n'est appliquée au gouvernement israélien pour l'obliger à respecter le droit international.

Les violations du droit international humanitaire, les attaques contre les civils, les sièges, les punitions collectives, ainsi que le système d'apartheid imposé par Israël sont également dénoncés par de nombreuses organisations indépendantes.

La Belgique en tant que signataire des Conventions de Genève, de la Convention sur le génocide de 1948, du Statut de Rome et du Traité sur le commerce des armes, a l'obligation de prévenir et de faire cesser de tels crimes, de ne pas y contribuer, et de coopérer aux mécanismes de justice internationale. Le maintien de l'Accord d'association UE-Israël, en dépit des violations graves de sa clause relative aux droits humains, doit, encore une fois, être remis en question.

Le blocage par Israël de l'aide humanitaire à Gaza depuis le 2 mars 2025 et le nouveau plan israélien et américain pour distribuer cette aide démontrent en effet un mépris d'Israël pour les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

H. La procédure en cours devant la Cour pénale internationale (CPI) visant plusieurs dirigeants israéliens pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Considérant que :

- I. Depuis octobre 2023, l'offensive militaire israélienne à Gaza a causé la mort de plus de 53.000 personnes, majoritairement des femmes et des enfants ;
  - J. Depuis mars 2025, un blocus quasi-total de l'aide humanitaire empêche l'acheminement de nourriture, d'eau et de soins médicaux à la population civile, en violation du droit international humanitaire ;
  - K. Le 5 mai 2025, le Premier ministre israélien a annoncé un plan de conquête totale de Gaza, avec le soutien de son ministre d'extrême droite Bezalel Smotrich, qui appelle à « raser Gaza » ;
  - L. Le 16 mai, cette offensive a été lancée, aggravant encore le bilan humain et rendant toute aide humanitaire pratiquement impossible ;
- M. De nombreuses ONG internationales, dont Amnesty International, Human Rights Watch, ainsi que B'Tselem et les rapporteurs spéciaux de l'ONU, ont qualifié la politique israélienne envers les Palestiniens d'apartheid au regard du droit international ;
- N. Des mobilisations citoyennes massives ont lieu en Belgique et à travers le monde ;

Le Conseil communal de SAINT-NICOLAS, face au génocide en cours à Gaza, à la politique d'apartheid menée par Israël et à l'urgence d'agir pour le respect du droit international, adopte la déclaration suivante :

- 1. Condamne fermement les crimes de guerre et les violations du droit international commises à Gaza, en particulier les attaques contre les civils, les infrastructures médicales et les convois humanitaires ;
- 2. Reconnaît que les actes commis par Israël à Gaza présentent les caractéristiques d'un génocide, tel que défini dans la Convention de 1948 ;
- 3. Reconnaît que la politique d'Israël envers le peuple palestinien relève d'un régime d'apartheid, tel que décrit par l'ONU, B'Tselem, Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains ;
- 4. Exprime son soutien à la procédure de la Belgique devant la CIJ aux côtés de l'Afrique du Sud et appelle à renforcer les initiatives diplomatiques et judiciaires dans ce sens ;
- 5. Demande au Gouvernement fédéral et à l'Union européenne :
  - o De suspendre les relations militaires et sécuritaires avec Israël tant que celui-ci continue à violer gravement le droit international ;
  - o D'exiger la suspension de l'accord d'association UE-Israël, en vertu de la clause des droits humains qu'il contient ;
  - o D'œuvrer à un embargo européen sur les armes à destination d'Israël ;
  - o De renforcer l'aide humanitaire d'urgence pour Gaza et de soutenir les organisations sur le terrain ;
  - o De reconnaître l'État de Palestine immédiatement et sans conditions ;
  - o D'envisager des sanctions, y compris économiques à l'encontre d'Israël ainsi que des colons violents ;

## **Conseil du 30 juin 2025 – Mobilité TEC : adaptation du plan de transport en bus**

Le réseau des bus du TEC a été profondément remanié suite à la mise en service du tram. Celui-ci est désormais la colonne vertébrale de ce réseau.

Des lignes de bus ont été modifiées pour offrir de nouvelles correspondances entre les bus et le tram, d'autres ont été supprimées.

Très vite, il est apparu que des quartiers de notre commune étaient moins bien desservis et que d'autres ne l'étaient plus du tout.

De nombreux citoyens concernés n'ont pas manqué de réagir en s'adressant à l'Administration communale ou auprès du TEC.

Lors du conseil communal du 26 mai, cette question a déjà été abordée. A cette occasion, j'ai proposé que le conseil communal prenne position et intervienne auprès du TEC.

Il apparaît que, dans d'autres communes, le TEC a déjà apporté des modifications à son plan initial rencontrant ainsi les demandes formulées par les autorités communales et les habitants concernés.

J'estime qu'il est urgent d'intervenir auprès de la direction des TEC pour obtenir l'amélioration de l'offre de transport proposé à nos concitoyens. A titre d'exemple, l'offre de transport proposée aux habitants du quartier « Bordelais – Van Belle », largement insuffisante, doit être revue dans les délais les plus courts.

Je souhaite un débat constructif et espère que l'ensemble du conseil adhèrera à ma proposition.

## **Conseil communal du 30 juin 2025 : CPAS compte 2024 – situation du Home Springuel**

La problématique de l'avenir du Home Springuel a été débattue lors du conseil communal du 26 mai dernier.

Pour aborder objectivement cette question, il faut disposer de données financières fiables.

A ce jour, nous disposons des comptes 2022 et 2023 et des budgets 2024 et 2025. C'est d'ailleurs, sur la base de ces données que les modifications 2025 du budget communal ont été approuvées.

Il est interpellant de constater, fin juin 2025, les comptes 2024 du CPAS ne sont toujours pas approuvés et donc non disponibles.

En principe, ceux-ci auraient déjà dû être approuvés pour le 1<sup>er</sup> juin.

Il est donc logique de s'interroger sur les raisons de cette situation.

Est-elle à mettre en lien avec l'absence de la directrice financière en titre ?

Je n'ose imaginer que ce retard, en période de contacts avec d'autres institutions du secteur des maisons de repos, vise à postopser la connaissance réelle de la situation financière du Home Springuel, résultats qui pourraient s'écarter significativement des prévisions budgétaires.

Par ailleurs, mon collègue, Philippe Vandiest, dans un courriel argumenté adressé au Directeur Général, a proposé de recourir à l'avis d'un consultant extérieur.

A ce jour, sa proposition n'a donné lieu à aucune réponse.

Je souhaite que mes interrogations donnent lieu, en toute transparence, à un débat constructif.